

N/réf : JPC/MPC/02004

Monsieur Michel DESTOT
Député-Maire
Hôtel de Ville
11 Boulevard Jean Pain
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 10 février 2010

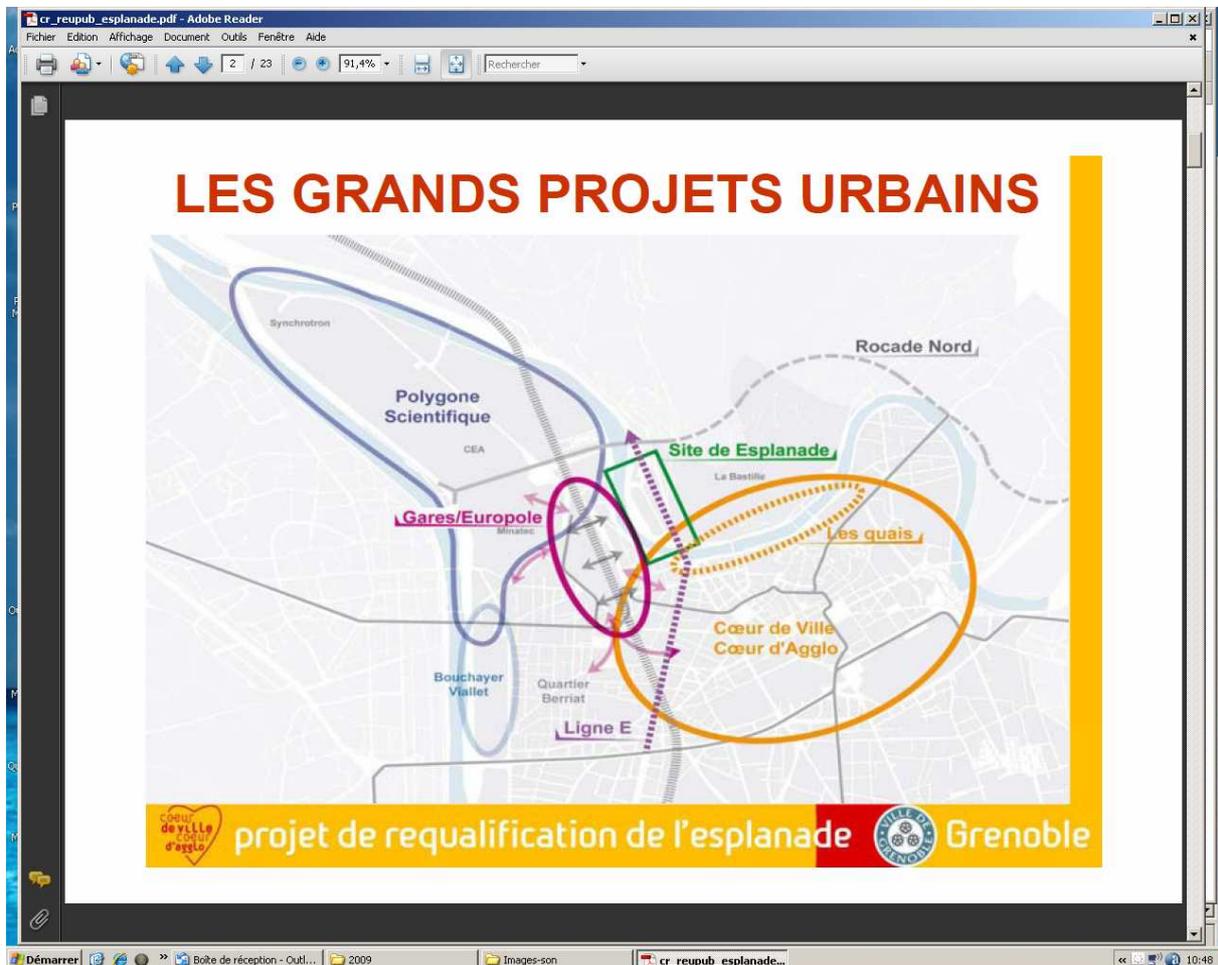
Objet : recherche de cohérence entre les grands projets urbains

Monsieur le Maire,

Notre Groupe de Travail est parfaitement conscient de la spécificité grenobloise, qui tient à un développement par à coups, au gré de la succession des enceintes fortifiées, et au principe de « mono-fonctionnalité » ayant régi l'explosion urbaine de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Nous savons que la Municipalité a conscience de cette spécificité, qui tient du « patchwork », et qu'elle s'attache, selon le mot d'un précédent Adjoint à l'Urbanisme, à « recoudre la ville ».

Toutefois, dans la période actuelle de multiplication des grands projets urbains, nous nous interrogeons sur la manière de procéder, qui consiste à découper le tissu urbain en une multitude d'espaces de projets. Pour le seul Grenoble Nord, nous en comptons une demi-douzaine, dont plusieurs d'importance, comme la Presqu'île et l'Esplanade, et qui sont conduits chacun par un architecte en chef, alors qu'ils sont contigus, voire imbriqués et de toute façon interdépendants.





COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIER DE GRENOBLE

6, rue du 4 septembre - 38000 Grenoble
Tél.-Fax : 04.76.87.64.67 - Courriel : contact@cluq-grenoble.org

Quelle cohérence y a-t-il entre ces grands projets du Nord ? Entre ceux du Nord et ceux de Grenoble - Sud ?

Un architecte paysagiste a récemment été nommé, apparemment dans le but d'assurer cette cohérence, mais n'aurait-on pu commencer par là, définir préalablement les conditions de la cohérence entre les grands projets, se demander quels espaces et quels objets allaient être concernés, selon quels objectifs assurant leur complémentarité ils allaient être requalifiés, selon quelle succession chronologique, quel enchaînement entre l'achèvement de l'un et le commencement de l'autre, selon quelles modalités d'intégration de l'un à l'autre et à la ville existante, selon quelles relations entre les espaces et objets concernés et leurs fonctions actuelles et futures ?

N'aurait-il pas été préférable d'élaborer préalablement une conception d'ensemble de la future ville, dont les éléments auraient ensuite, avec un cahier des charges spécifique assurant leur conformité à la ligne générale, été redistribués, éventuellement à des architectes locaux ?

Une telle réflexion préalable n'aurait-elle pas mieux assuré la cohérence que l'addition de projets conduits par de grands noms de l'architecture, de l'urbanisme et du paysagisme, qui seront marqués par des conceptions probablement différentes, ce qui peut être facteur de richesse urbanistique autant que de discordance ?

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de nos salutations distinguées

Pour le Groupe de Travail
Jean-Pierre Charre

Copie :

M. Ph. de Longevialle, Adjoint Urbanisme

M. J. Chiron, Adjoint Déplacements, Embellissement de la Ville

Mme L. Masson, Adjointe Démocratie locale

M. A. Pilaud, Secteur 2